

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

**Délibération  
n° 2006.06.177**

**Château d'eau de  
Fléac : convention  
avec BOUYGUES  
TELECOM pour  
l'implantation  
d'antennes et  
d'équipements de  
radiotéléphonie -  
avenant n°2**

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

**Excusé(s) :**

Didier LOUIS,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

**CHATEAU D'EAU DE FLEAC : CONVENTION AVEC BOUYGUES TELECOM POUR  
L'IMPLANTATION D'ANTENNES ET D'EQUIPEMENTS DE RADIOTELEPHONIE - AVENANT N°2**

Une convention avec la société BOUYGUES TELECOM, du 8 janvier 1999, reçue en Préfecture le 17 mars 1999, a permis à cette dernière, l'implantation d'équipements techniques sur le réservoir de Fléac. L'avenant n°1 du 5 mars 2003 a pris en compte la substitution par la ComAGA du SIAEP de Linars Fléac et le changement de délégataire du service public.

A la suite d'un entretien avec le service eau potable en 2005, BOUYGUES TELECOM propose un projet d'avenant n°2 afin de:

- changer l'élection de domicile de la société
- prolonger le délai à partir de cet avenant
- rajouter 1 faisceau hertzien sur ce site et 1 armoire électrique
- revaloriser la redevance d'occupation du domaine public

Le service patrimoine n'a pas émis d'avis négatif pour l'ancrage des *antennes complémentaires*, sur le génie civil du réservoir.

Il est par ailleurs proposé **un délai de six ans** pour cet avenant conformément aux autres conventions qui ont un *délai moyen de six ans en durée initiale*.

Enfin, concernant la *revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public*, la société propose de passer à 8 097 € nets (valeur 2<sup>e</sup> trimestre 2005), au lieu d'un montant de 6 098 € (valeur janvier 1999), soit environ 7 310 € en 2005.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 6 juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention du 8 janvier 1999 passée avec la société BOUYGUES TELECOM pour l'implantation d'antennes et d'équipements de radiotéléphonies sur le site du château d'eau de Fléac, ayant pour objet de :

- changer l'élection de domicile de la société
- prolonger le délai à partir de cet avenant
- rajouter 1 faisceau hertzien sur ce site et 1 armoire électrique
- porter la redevance d'occupation du domaine public à 8 097 € nets par an.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>   |  |
|--|--|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>19 juillet 2006</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>19 juillet 2006</b> |